PLANIFICATION TYPE D'UNE PROCEDURE DE MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

Annexe I 7

PROJET XYZ

C = Collabore D = Décide E = Exécute I = est Informé R = Renseigne (...) = de cas en cas ou partiellement

LIBELLES DES PRESTATIONS		Répartition des tâches 1	2	3	4	5	6	Semaines 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
0	**ORGANISATION**																																														
0.1	Séance préliminaire qui détermine la volonté d'organiser des mandats d'étude parallèles	D		E	I																																									
0.2	Synthèse de toutes les conditions générales, des directives internes d'exécution, des Lois et règlements d'application			E	(R)																																									
0.3	Définition du projet à réaliser et des objectifs à atteindre		C	E	(C)																																								
0.4	Planification de la procédure et des séances de travail. Information aux membres du Collège d'experts		I	E	I																																									
0.5	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour la sélection des mandataires			E		(R)																																								
0.6	Elaboration du dossier de sélection des mandataires, des exigences administratives de la procédure, des conditions et critères d'aptitude et approbation par le collège d'experts		D	E	(C)																																									
0.7	Séance du collège d'experts avec décision de la date de lancement de la procédure	I	D	E	I																																									
0.8	Elaboration de l'avis officiel de sélection via le SIMAP.CH et insertion du dossier de sélection et ses annexes	D	I	E	(C)		I																																						
0.9	Recherche, tri et mise en forme des documents nécessaires pour la mise en concurrence des mandats d'étude parallèles et leurs annexes		I	E		R																																								
1	**SÉLECTION**																																													
1.1	Gestion des demandes par courrier du dossier de sélection et ses annexes			E			R																																							
1.2	Réception, ouverture et procès-verbal d'ouverture des dossiers de sélection			E			I																																							
1.3	Vérification de la recevabilité des dossiers de sélection, synthèse des dossiers de sélection et éventuellement notification d'une décision d'exclusion avec mention des voies de recours		D	E	(C)																																								
1.4	Evaluation, analyse et recommandation de sélection des candidats retenus pour les mandats d'études parallèles		D	E	(C)																																								
1.5	Approbation des documents nécessaires pour les mandats d'étude parallèles		D	E	(C)																																								
1.6	Notification de la décision de sélection des mandataires retenus pour les mandats d'étude parallèles avec mention des voies de recours	D	I	E	(C)		I																																						
1.7	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels.	I	I	C	E		(R)																																						
2	**MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES**																																													
2.1	Distribution des documents des mandats d'étude parallèles et leurs annexes			E			I																																							
2.2	Réception des questions écrites des mandataires par courrier ou via le SIMAP.CH			E			R																																							
2.3	Séances du collège d'experts pour les réponses aux questions écrites		D	E	(C)		I																																						
2.4	Réception des projets			E			R																																							
2.5	Rapports d'expertise		I	C		E																																							
2.6	Séances du collège d'experts avec les mandataires		D	E		C	R																																							
2.7	Séance du collège d'experts avec évaluation, analyse et recommandation d'attribution du mandat subséquent		D	E	(C)																																								
2.8	Elaboration du rapport		D	E	(C)		I																																							
2.9	Annonce du résultat des mandats d'étude parallèles	D	I	E	I		I																																						
2.10	Négociation des honoraires, des prestations et des modalités d'exécution du marché	I		E			C																																						
2.11	Décision d'adjudication et notification du mandat subséquent	D	I	E	C		I																																						
2.12	Réponses aux questions des candidats non retenus (dans les 5 jours dans le canton du Valais)			E	(C)		(R)																																						
2.13	Réception, enregistrement et traitement des recours éventuels.	I	I	C	E		(R)																																						
2.14	Elaboration et signature du contrat avec l'adjudicataire (éventuel)	D		E	C		C																																						
2.15	Exécution du marché			D			E																																						
2.16	Elaboration de l'avis officiel d'adjudication via le SIMAP.CH	(D)	I	E	(C)		I																																						

Max. 72 jours après la notification par écrit

1 = Autorité adjudicatrice / Adjudicateur signataire
2 = Collège d'experts
3 = Organisateur de la procédure (service public concerné ou mandataire externe)
4 = Juriste de l'entité publique concernée, avocat externe ou expert en marchés publics
5 = Autres mandataires spécialisés (études de faisabilité, expertises, cahier de soumission)
6 = Participants à la procédure